Démarche : ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule

Organisme : Direction Adjointe Soins Primaires

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

-Pourquoi solliciter un remplacement temporaire :

Si un des véhicules qui compose votre parc doit subir une opération d'entretien ou est en panne, vous pouvez demander à l'ARS d'utiliser un véhicule de remplacement temporaire.

Le motif de remplacement doit correspondre à une immobilisation temporaire du véhicule remplacé.

Pour que cette demande soit validée par l'ARS, la demande devra impérativement et strictement respecter certaines conditions.

-Caractéristiques du véhicule :

Le véhicule de remplacement devra être de couleur blanche.

Pour permettre aux usagers de le distinguer des autres véhicules, l'entreprise de transports sanitaires y apposera les insignes distinctifs et ses coordonnées sur les 4 faces du véhicule à l'aide de kits repositionnables (cas des véhicules de location par exemple).

Le véhicule de remplacement temporaire sera équipé conformément à la réglementation en vigueur et avec le matériel relevant de sa catégorie.

-Instruction et validation de la demande :

Le véhicule de remplacement doit avoir fait l'objet d'un contrôle préalable par l'ARS afin de garantir qu'il est équipé du matériel nécessaire, comme le véhicule qu'il doit remplacer.

L'attestation temporaire puis définitive de contrôle devra être conservée dans le véhicule.

La durée du remplacement ne doit pas excéder 1 mois (sauf exception dûment justifiée).

Au-delà de 1 mois, le remplacement sera considéré comme définitif avec une sortie du véhicule remplacé du parc autorisé de l'entreprise.

Si l'ARS valide la demande du transporteur, elle transmettra à la CPAM en temps réel, les informations relatives au remplacement, ceci afin d'éviter toute incohérence entre la facturation et l'agrément du transporteur.

Attention, le véhicule de remplacement n'entre pas dans l'agrément du transporteur sanitaire et ne fait pas l'objet d'une

ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule autorisation de mise en service. Seule l'attestation de contrôle de l'ARS cumulée à la déclaration de contrôle de l'ARS cumulée de l'AR aration de remplacement temporaire transmise et validée par l'ARS donnent l'autorisation au véhicule de remplacement de circuler sur des périodes ciblées. -Droit d'accès aux données : La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de l'Agence Régionale de Santé de Corse. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 (décret 2018-687 du 1er août 2018), vous pouvez accéder aux données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'ARS Corse en écrivant un message à : ars-corse-dpo@ars.sante.fr Numéro du département Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ 2A ☐ 2B Raison sociale Numéro d'agrément Saisir le numéro d'agrément sans caractères spéciaux (/ -) S'agit-il d'une demande initiale? Cochez la mention applicable Oui ☐ Non S'agit-il d'une demande de prolongation? Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Le véhicule remplacé Catégorie du véhicule remplacé Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ΠА Пς ⊓▫ Marque du véhicule Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

ALFA ROMEO

☐ AUDI

BMW

ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule
CITROËN
☐ DACIA
☐ FIAT
FORD
HYUNDAI
☐ JAGUAR
☐ KIA
LEXUS
☐ MAZDA
MERCEDES-BENZ
□ NISSAN
☐ OPEL
☐ PEUGEOT
RENAULT
□ SEAT
SKODA
SUZUKI
TESLA
ТОУОТА
WOLKSWAGEN
□ VOLVO
Numéro d'immatriculation du véhicule remplacé Les plaques délivrées depuis 2009 utilisent le format AA-001-AA, composé de sept caractères alphanumériques : deux lettres, trois chiffres et deux lettres, les trois parties étant séparées par des tirets.
Date de début du remplacement
Date de fin du remplacement
Le véhicule de remplacement
Catégorie du véhicule de remplacement Cochez la mention applicable, une seule valeur possible A
□ c

ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule
□ D
Marque du véhicule Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ALFA ROMEO
☐ AUDI
☐ BMW
CHEVROLET
☐ CITROËN
☐ DACIA
☐ FIAT
FORD
HYUNDAI
☐ JAGUAR
☐ KIA
LEXUS
☐ MAZDA
MERCEDES-BENZ
NISSAN
☐ OPEL
☐ PEUGEOT
☐ RENAULT
□ SEAT
SKODA
SUZUKI
TESLA
ТОУОТА
WOLKSWAGEN
□ VOLVO
Numéro d'immatriculation du véhicule de remplacement Les plaques délivrées depuis 2009 utilisent le format AA-001-AA, composé de sept caractères alphanumériques : deux lettres, trois chiffres et deux lettres, les trois parties étant séparées par des tirets.
J'atteste que le véhicule de remplacement est bien doté des équipements, conformément à la législation en vigueur
Cochez la mention applicable

ARS Corse - TS - Déclaration de remplacement temporaire d'un véhicule
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du certificat d'immatriculation du véhicule de remplacement
En format PDF
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du dernier contrôle technique
En format PDF
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si location, joindre copie du contrat de location
En format PDF
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pour toute demande de remplacement supérieure à 1 mois, joindre obligatoirement un justificatif (attestation garage, carrossier)
En format PDF
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Toute autre pièce justificative que vous jugeriez nécessaire de joindre à votre demande
Signature du représentant légal (nom et prénom)